

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 146

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190091

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Convention de partenariat dans le cadre de "Nos Talents sur Scène" - soutien de 16 projets musicaux. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 146

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 190091

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Convention de partenariat dans le cadre de "Nos Talents sur Scène" - soutien de 16 projets musicaux. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le plan de mandat municipal fixe les grands axes d'une politique qui envisage le soutien à l'émergence artistique ainsi que l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Il s'agit de libérer les énergies créatives en favorisant la pratique de tous les arts.

□ **Motivation et Opportunité :**

Concernant l'aide aux pratiques amateurs, la Ville de Saint-Etienne souhaite, non seulement soutenir une diversité importante de disciplines afin que chacun puisse pratiquer les arts de son choix mais aussi permettre aux stéphanois de suivre un parcours artistique tout au long de leur vie.

□ **Contenu :**

Dans le champs musical, outre son soutien aux écoles de musiques associatives et aux ensembles vocaux et instrumentaux amateurs, la Ville de Saint-Etienne a mis en place, grâce au concours de nombreux partenaires locaux, un dispositif de repérage et d'accompagnement pour les jeunes groupes de musiques actuelles de Saint-Etienne et du Département.

Ainsi, Nos Talents sur Scène, est un tremplin à destination des jeunes groupes amateurs ligériens de musiques actuelles. Il est co-organisé avec l'association Métropolis 42. Ses modalités de mise en oeuvre sont détaillées dans la convention de partenariat ci jointe à intervenir avec le Département de la Loire, Guitare Avenue, la Ville du Chambon-Feugerolles, l'Université Jean Monnet, P&M Productions (Paroles et Musiques) et la Limace (le Fil).

Ce tremplin se déroule en trois phases :

- un appel à candidature,
- la sélection de 16 projets musicaux qui se produiront en concert dans 4 salles différentes : L'Espace Albert Camus au Chambon Feugerolles, la salle de spectacle de l'Université Jean Monnet, Ursa Minor et Le Pax,
- à l'issue de l'écoute de ces 16 groupes par les membres du Jury, 6 projets seront retenus pour se produire au Fil le 16 mai 2019.

Suite à ce processus, seront décernés différents prix apportés par la Ville et ses partenaires :

- **Prix Ville de Saint-Etienne**
Bourse d'accompagnement de 800 € financée par la Ville de Saint-Etienne
- **Prix Le FIL**
Bourse d'accompagnement de 800 € financée par Le FIL
- **Prix Paroles et Musiques**
Programmation dans le cadre du festival Saint-Etienne Live by Paroles et Musiques 2019 - concert rémunéré à hauteur de 500 € financé par P&M Production
- **Prix Département de la Loire**
Bourse d'accompagnement de 800 € financée par le Département
- **Prix CCJ (Conseil Consultatif de la Jeunesse)**
Bourse d'accompagnement de 500 € financée par la Ville de Saint-Etienne
- **Prix Guitare Avenue**
Bon d'achat de 250 € offert par le Magasin Guitare Avenue
- **Prix Métropolis 42**
1 journée d'enregistrement studio dans les studios de Métropolis 42 (valeur de 250 € - financée par l'association Métropolis 42).

Dans le cadre de ce partenariat, la contribution de la Ville s'élève à 2 900 € dont 1 300 € de bourses

d'accompagnement et 1 600 € de frais d'organisation.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 2 900 €

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	2 900 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le contenu de la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Loire, Guitare Avenue, la Ville du Chambon Feugerolles, l'Université Jean Monnet, P&M Productions et la Limace,

- autoriser M. Le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents liés à ce projet.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2019 - Dépenses chapitre 011 - article 6288 et autres
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE